

Programme d'études techniques

Diplôme d'études collégiales

TECHNOLOGIE FORESTIÈRE

190.B0

190.B0

Technologie forestière

1997

Type de sanction : Diplôme d'études collégiales

Nombre d'unités : 91 1/3

Durée totale : 2640 heures/contact

Formation générale : 660 heures/contact

Formation spécifique : 1980 heures/contact

Secteur de formation : 12 Foresterie et papier

HARMONISATION DES PROGRAMMES

Le programme d'études techniques *Technologie forestière* (190.B0) a été élaboré de manière à permettre l'application de l'article 22 du Règlement sur le régime des études collégiales (RRÉC) relativement aux titulaires d'un diplôme d'études professionnelles en *Aménagement de la forêt* (5181). Cet article prévoit qu'un collège peut accorder une équivalence lorsque l'étudiant démontre qu'il a atteint, par sa scolarité antérieure, les objectifs du cours pour lequel il demande une équivalence.

L'harmonisation du programme d'études techniques *Technologie forestière* et du programme d'études professionnelles *Aménagement de la forêt* touche notamment les compétences suivantes :

- Analyser la fonction de travail (1);
- Identifier les végétaux des forêts du Québec (2);
- Effectuer des interventions relatives à la santé et à la sécurité, et à la protection contre les feux de forêt* (3);
- Traiter des données informatisées à caractère forestier* (4);
- Déterminer les variables dendrométriques d'un peuplement forestier (5);
- Gérer les stocks de bois abattus (6);
- Cartographier un territoire forestier* (11);
- Effectuer les travaux sylvicoles antérieurs à la récolte (15);
- Vérifier la qualité des interventions en milieu forestier (16);
- Analyser les phases de la récolte de la matière ligneuse* (19).

Les compétences marquées d'un astérisque ne pourront être reconnues comme entièrement acquises par la formation secondaire. Cependant des parties de ces compétences ont été jugées équivalentes à certains modules du programme *Aménagement de la forêt* et suffisamment importantes pour constituer, au collégial, des activités d'apprentissage indépendantes d'au moins 45 heures. Les compétences non marquées d'un astérisque sont considérées avoir été atteintes à l'occasion de la formation professionnelle en *Aménagement de la forêt*.

Dans le cadre des mesures visant l'intégration de la formation professionnelle et technique (volet 4), il est possible pour un collège membre d'un consortium de mettre en œuvre des activités d'apprentissage qui, tenant compte des compétences acquises totalement ou partiellement au secondaire, totalisant moins que les 91 1/3 unités normalement requises. Les unités totales du programme ne peuvent toutefois être inférieures à 71 2/3 dans le cadre du régime pédagogique actuel.

REMERCIEMENTS

L'élaboration de la partie ministérielle du programme a été rendue possible grâce à l'importante collaboration des milieux du travail et de l'éducation.

La Direction générale de la formation professionnelle et technique remercie les personnes suivantes qui ont participé à la validation du projet de formation.

Milieu du travail

M. Daniel Bourque
Gestoform inc.
Saint-Raymond, Portneuf

M. Simon Giguère
Syndicat des producteurs de bois de la Beauce,
Saint-Georges de Beauce

M. Jocelyn O'Neil
Sylvitec inc., Sainte-Foy

M. Michel Pouliot
Société d'exploitation des ressources de la Métis
inc., Sainte-Blandine

M. Denis Robert
Direction de la gestion des stocks forestiers
Ministère des Ressources naturelles
Gouvernement du Québec

Milieu de l'éducation

M. Jean-Claude Gilbert
M. René Lapierre
Responsables de programmes
Secteur Forêt et papier
Direction générale de la formation
professionnelle et technique
Ministère de l'Éducation du Québec

Mme Yvette Jean-Bernier
Cégep de Baie-Comeau

M. Jean Boivin
Cégep de l'Abitibi-Témiscamingue

M. Pierre Brochu
Cégep de Sainte-Foy

M. Fernand Lagacé
Agent de développement pédagogique
Direction générale de la formation
professionnelle et technique
Ministère de l'Éducation du Québec

M. Luc Méthot
Cégep de la Gaspésie et des Îles

M. Julien Petitclerc
Cégep de Chicoutimi

Milieu du travail**Milieu de l'éducation**

Mme Anne Saintonge
Cégep de Saint-Félicien

M. Damien St-Amant
Cégep de Rimouski

ÉQUIPE DE PRODUCTION

Responsabilité du projet

M. René Lapierre (1996-1997)
M. Jean-Claude Gilbert
Responsables de programmes
Secteur Forêt et papier
Direction générale de la formation
professionnelle et technique
Ministère de l'Éducation du Québec

Conception et rédaction

M. Jean-Claude Lachance
Cégep de Sainte-Foy

M. Carl Charbonneau
Cégep de Sainte-Foy

Mme Diane Mastrianni
Conseillère technique en élaboration de
programmes

Révision technique

Sous la responsabilité de la Direction des
programmes de la Direction générale de la
formation professionnelle et technique
Ministère de l'Éducation du Québec

Révision linguistique

Charlotte Gagné enr.
Sainte-Foy, Québec

Traitement de textes

Karine Guillot
Cégep de Sainte-Foy
Lucie Baillargeon
Direction générale de la formation
professionnelle et technique
Ministère de l'Éducation du Québec

TABLE DES MATIÈRES

PRÉSENTATION DU PROGRAMME	1
OBJECTIFS DES COMPOSANTES DE LA FORMATION GÉNÉRALE	3
VOCABULAIRE UTILISÉ	9
PREMIÈRE PARTIE	
VUE D'ENSEMBLE	11
BUTS DU PROGRAMME	13
LISTE DES COMPÉTENCES VISÉES PAR LA COMPOSANTE DE FORMATION SPÉCIFIQUE	15
DEUXIÈME PARTIE	
OBJECTIFS ET STANDARDS DE LA COMPOSANTE DE FORMATION SPÉCIFIQUE ...	17
00KL Analyser la fonction de travail	19
00KM Identifier les végétaux des forêts du Québec	20
00KN Effectuer des interventions relatives à la santé et à la sécurité, et à la protection contre les feux de forêt	21
00KP Traiter des données informatisées à caractère forestier	23
00KQ Déterminer les variables dendrométriques d'un peuplement forestier	25
00KR Gérer les stocks de bois abattus	27
00KS Gérer des ressources humaines et matérielles	29
00KT Classifier une station forestière	31
00KU Cartographier un territoire forestier	33
00KV Effectuer des travaux de prévention, de détection et de répression des insectes et des maladies des arbres	35
00KW Inventorier un territoire forestier	37
00KX Résoudre des problèmes d'organisation du travail	39
00KY Effectuer des travaux sylvicoles antérieurs à la récolte	41
00KZ Vérifier la conformité des interventions en milieu forestier	43
00L0 Diriger des travaux précommerciaux et de remise en production d'un territoire	45
00L1 Analyser les phases de la récolte de la matière ligneuse	47
00L2 Proposer des interventions relatives à l'aménagement de forêts privées	49
00L3 Coordonner l'exécution de travaux relatifs aux infrastructures	51
00L4 Coordonner l'exécution de travaux de récolte de la matière ligneuse	53
00L5 Participer à l'élaboration des plans et des rapports d'aménagement	55

PRÉSENTATION DU PROGRAMME*

Le programme *Technologie forestière* s'inscrit dans les finalités et les orientations de la formation technique qui guident l'action de la Direction générale de la formation professionnelle et technique. Il a été conçu suivant le cadre d'élaboration des programmes d'études techniques qui exige, notamment, la participation de partenaires des milieux du travail et de l'éducation.

Ce programme est défini par compétences, formulé par objectifs et par standards. Conçu selon une approche qui tient compte de facteurs tels que les besoins de formation, la situation et le contexte de travail et les buts généraux de la formation technique, le programme servira de base à la définition des activités d'apprentissage et à leur évaluation. De plus, le programme rend possible l'application de l'approche programme.

Le programme *Technologie forestière* comprend une composante de formation générale qui est commune à tous les programmes d'études (16 2/3 unités), une composante de formation générale qui est propre au programme (6 unités), une composante de formation générale qui est complémentaire aux autres composantes (4 unités) et une composante de formation spécifique de 64 2/3 unités.

Le présent document comprend deux parties. La première partie présente une vue d'ensemble du projet de formation. La seconde partie décrit les objectifs et les standards de la composante de formation spécifique au programme.

* Dans ce document, le terme «programme» fait référence à la partie ministérielle du programme d'études techniques.

OBJECTIFS DES COMPOSANTES DE LA FORMATION GÉNÉRALE

A FORMATION GÉNÉRALE COMMUNE

(16 2/3 unités)

La formation générale commune assure l'accès de tous les élèves à un fonds culturel commun et comprend des objectifs de formation dans les domaines suivants :

1 LANGUE D'ENSEIGNEMENT ET LITTÉRATURE,

selon la langue d'enseignement, pour un total de 7 1/3 unités.

En *Français, langue d'enseignement et littérature* (7 1/3 unités), les objectifs poursuivis sont :

- C analyser des textes littéraires appartenant aux courants littéraires et en rendre compte dans un texte cohérent et correct (ensemble 1);
- C situer les représentations du monde proposées par des textes appartenant aux courants littéraires et en rendre compte dans une dissertation explicative (ensemble 2);
- C apprécier la littérature québécoise actuelle dans la littérature du XX^e siècle et en rendre compte dans un essai critique (ensemble 3).

En *Anglais, langue d'enseignement et littérature* (7 1/3 unités), les objectifs poursuivis sont :

ou

- C to carry out the analysis and production of various forms of discourse (set 1);
- C to apply a critical approach to literary genres (set 2);
- C to apply a critical approach to a literary theme (set 3).

2 **LANGUE SECONDE,**

selon la langue d'enseignement, pour un total de 2 unités, les élèves doivent atteindre l'un ou l'autre des objectifs qui suivent et ce, selon leur niveau de compétence lors de l'admission au collégial.

En *Anglais, langue seconde* (2 unités), l'objectif à atteindre est choisi parmi les suivants :

- C communiquer en anglais avec une certaine aisance (ensemble 1);
- C communiquer avec aisance en anglais sur des thèmes sociaux, culturels ou littéraires (ensemble 2);
- C dissserter en anglais sur des thèmes littéraires ou culturels (ensemble 3).

En *Français, langue seconde* (2 unités), l'objectif à atteindre est choisi parmi les suivants :

- ou**
- C communiquer en français avec une certaine aisance (ensemble 1);
 - C communiquer avec aisance en français (ensemble 2);
 - C traiter d'un sujet culturel et littéraire (ensemble 3).

3 **P H I L O S O P H I E O U “HUMANITIES”,** pour un total de 4 1/3 unités.

En *Philosophie* (4 1/3 unités), les objectifs poursuivis sont :

- C traiter d'une question philosophique de façon rationnelle (ensemble 1);
- C présenter des conceptions modernes et contemporaines de l'être humain et en montrer l'importance (ensemble 2).

En “*Humanities*” (4 1/3 unités), les objectifs poursuivis sont :

- ou**
- C to apply a logical analytical process to how knowledge is organized and used (set 1);
 - C to apply a critical thought process to world views (set 2).

4 **ÉDUCATION PHYSIQUE,** pour un total de 3 unités, les objectifs poursuivis sont :

- C se situer au regard de sa santé (ensemble 1);
- C appliquer une démarche conduisant à l'amélioration de son efficacité dans une activité physique (ensemble 2);
- C gérer la pratique régulière de l'activité physique dans une perspective de santé (ensemble 3).

B FORMATION GÉNÉRALE PROPRE (6 unités)

La formation générale propre consolide et enrichit les objectifs de la composante de formation générale commune et complète cette dernière par des objectifs de formation générale propres au domaine de la composante spécifique du programme d'études préuniversitaires ou techniques.

1 LANGUE D'ENSEIGNEMENT ET LITTÉRATURE,

selon la langue d'enseignement, pour un total de 2 unités.

En *Français, langue d'enseignement et littérature* (2 unités), l'objectif poursuivi est :

- C utiliser les principes et les procédés de la communication pour la compréhension et la production de différents types de discours oraux et écrits (ensemble 1).

En *Anglais, langue d'enseignement et littérature* (2 unités), l'objectif poursuivi est :

- ou**
- C to communicate in the forms of discourse appropriate to a given field of studies (set 1).

2 LANGUE SECONDE,

selon la langue d'enseignement, pour un total de 2 unités.

L'élève doit atteindre l'objectif, parmi les suivants, qui constitue la suite de l'objectif de formation générale commune déjà atteint.

En *Anglais, langue seconde* (2 unités), l'objectif à atteindre est choisi parmi les suivants :

- C communiquer, en anglais, en utilisant les formes d'expression d'usage courant propres à un domaine d'activités professionnelles (ensemble 1);
- C communiquer, en anglais, en utilisant les formes d'expression d'usage courant propres à un domaine d'activités professionnelles (ensemble 2);
- C communiquer, en anglais, dans différentes formes de discours (ensemble 3).

En *Français, langue seconde* (2 unités), l'objectif à atteindre est choisi parmi les suivants :

- ou**
- C communiquer en français dans un champ d'études particulier (ensemble 1);
 - C communiquer avec aisance en français dans un champ d'études particulier (ensemble 2);
 - C dissenter en français sur un sujet lié au champ d'études (ensemble 3).

3 **P H I L O S O P H I E O U**
“HUMANITIES”,
pour un total de 2 unités.

En *Philosophie* (2 unités), l'objectif poursuivi est :

C apprécier des problèmes éthiques de la société contemporaine dans leurs dimensions personnelles, sociales et politiques (ensemble 1).

ou

En “*Humanities*” (2 unités), l'objectif poursuivi est :

C to apply a critical thought process to ethical issues relevant to the field of studies (set 1).

C FORMATION GÉNÉRALE COMPLÉMENTAIRE
(4 unités)

La formation complémentaire vise à mettre l'élève en contact avec d'autres domaines du savoir que ceux qui caractérisent la composante spécifique de son programme d'études préuniversitaires ou techniques. L'élève doit donc atteindre deux objectifs de formation (de 2 unités chacun) dans un ou deux des domaines de formation générale complémentaire à sa formation spécifique.

Les domaines prévus au *Règlement sur le régime des études collégiales* sont les suivants :

- | | |
|--|--|
| <p>1 SCIENCES HUMAINES,
les objectifs visés sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">C situer l'apport particulier des Sciences humaines au regard des enjeux contemporains (ensemble 1);C analyser l'un des grands problèmes de notre temps selon une ou plusieurs approches propres aux Sciences humaines (ensemble 2). | <p>2 CULTURE SCIENTIFIQUE ET TECHNOLOGIQUE,
les objectifs visés sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">C expliquer la nature générale et quelques-uns des enjeux actuels de la science et de la technologie (ensemble 1);C résoudre un problème simple par l'application de la démarche scientifique de base (ensemble 2). |
| <p>3 LANGUES MODERNES,
les objectifs visés sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">C communiquer dans une langue moderne de façon restreinte (ensemble 1);C communiquer dans une langue moderne sur des sujets familiers (ensemble 2);C communiquer avec une certaine aisance dans une langue moderne (ensemble 3). | <p>4 LANGAGE MATHÉMATIQUE ET INFORMATIQUE,
les objectifs visés sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">C reconnaître le rôle des mathématiques ou de l'informatique dans la société contemporaine (ensemble 1);C se servir d'une variété de notions, de procédés et d'outils mathématiques ou informatiques à des fins courantes (ensemble 2). |
| <p>5 ARTS ET ESTHÉTIQUE,
les objectifs visés sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none">C apprécier diverses formes d'art issues de pratiques d'ordre esthétique (ensemble 1);C réaliser une production artistique (ensemble 2). | |

VOCABULAIRE UTILISÉ

Programme

Ensemble intégré d'activités d'apprentissage visant l'atteinte d'objectifs de formation en fonction de standards déterminés. (*Règlement sur le régime des études collégiales*, article 1).

Objectif

Compétence, habileté ou connaissance, à acquérir ou à maîtriser. (*Règlement sur le régime des études collégiales*, article 1).

Compétence

En formation technique : ensemble intégré d'habiletés cognitives, d'habiletés psychomotrices et de comportements socioaffectifs, qui permet d'exercer, au niveau de performance exigé à l'entrée sur le marché du travail, un rôle, une fonction, une tâche ou une activité. (*Cadre technique d'élaboration de la partie ministérielle des programmes d'études techniques*, p. 3).

Standard

Niveau de performance considéré comme le seuil à partir duquel on reconnaît qu'un objectif est atteint. (*Règlement sur le régime des études collégiales*, article 1).

PREMIÈRE PARTIE

VUE D'ENSEMBLE

BUTS DU PROGRAMME

Le programme *Technologie forestière* vise à former des technologues en foresterie aptes à travailler à l'application et au développement de techniques relatives à l'aménagement durable de la forêt et à la récolte de matière ligneuse.

Les diplômés et diplômées de ce programme pourront travailler au sein d'entreprises dont les principales activités ont trait à la planification et à la réalisation des travaux relatifs à la récolte de la matière ligneuse, à la remise en production des aires exploitées, à l'application des traitements sylvicoles nécessaires à la culture des peuplements forestiers d'origine naturelle ou artificielle, à la mise en place et à l'entretien d'infrastructures ainsi qu'à la protection et à la conservation des ressources des écosystèmes du milieu forestier. Elles et ils pourront également exercer leurs fonctions au sein de services administratifs gouvernementaux, de sociétés d'Etat, d'entreprises spécialisées ou encore à titre de travailleurs ou travailleuses autonomes.

La nature et l'éventail des tâches du ou de la technologue en foresterie varient en fonction du type et de la taille de l'organisation pour laquelle il ou elle travaille. De manière générale, ces tâches sont liées aux diverses étapes des travaux, plus particulièrement à leur planification, à leur exécution, à leur supervision et à leur contrôle, de même qu'à l'application des normes et des règles en matière de protection de l'environnement et de santé et sécurité au travail.

La majorité des tâches accomplies par le ou la technologue en foresterie respectent un processus qui peut se résumer ainsi : planifier le travail, effectuer le travail, contrôler la qualité du travail, synthétiser des données, analyser des résultats et rédiger des rapports.

Les technologues forestiers exercent leur fonction en lien avec les ingénieures forestières et les ingénieurs forestiers qui établissent les techniques de travail à utiliser et qui ont à superviser directement ou à valider des travaux exécutés par les techniciennes et les techniciens.

Conformément aux buts généraux de la formation technique, la composante de formation spécifique du programme *Technologie forestière* vise :

- à rendre la personne compétente dans l'exercice de sa profession, c'est-à-dire à lui permettre d'exécuter correctement, avec des performances acceptables au seuil d'entrée sur le marché du travail, les tâches et les activités de la profession;
- à favoriser l'intégration de la personne à la vie professionnelle, notamment par une connaissance du marché du travail en général ainsi qu'une connaissance du contexte particulier de la profession de technologue en foresterie;
- à favoriser l'évolution et l'approfondissement des savoirs professionnels chez la personne;
- à favoriser la mobilité professionnelle de la personne en lui permettant, entre autres, de se donner des moyens pour gérer sa carrière;
- à favoriser le développement d'une éthique professionnelle orientée vers l'aménagement durable de la forêt;

Les buts particuliers visés sont de :

- favoriser la participation de la personne à l'aménagement durable des ressources des forêts publiques et privées du territoire québécois;
- rendre la personne apte à coordonner les travaux relatifs à la connaissance et à l'utilisation harmonieuse et optimale des ressources du milieu forestier, dans le respect de la santé et de la sécurité des travailleuses et des travailleurs.

Le programme *Technologie forestière* permet également d'atteindre les objectifs des composantes commune, propre et complémentaire de la formation générale.

LISTE DES COMPÉTENCES VISÉES PAR LA COMPOSANTE DE FORMATION SPÉCIFIQUE

- Analyser la fonction de travail
- Identifier les végétaux des forêts du Québec
- Effectuer des interventions relatives à la santé et à la sécurité, et à la protection contre les feux de forêt
- Traiter des données informatisées à caractère forestier
- Déterminer les variables dendrométriques d'un peuplement forestier
- Gérer les stocks de bois abattus
- Gérer des ressources humaines et matérielles
- Classifier une station forestière
- Cartographier un territoire forestier
- Effectuer des travaux de prévention, de détection et de répression des insectes et des maladies des arbres
- Inventorier un territoire forestier
- Résoudre des problèmes d'organisation du travail
- Effectuer des travaux sylvicoles antérieurs à la récolte
- Vérifier la conformité des interventions en milieu forestier
- Diriger des travaux précommerciaux et de remise en production d'un territoire
- Analyser les phases de la récolte de la matière ligneuse
- Proposer des interventions relatives à l'aménagement de forêts privées
- Coordonner l'exécution de travaux relatifs aux infrastructures
- Coordonner l'exécution de travaux de récolte de la matière ligneuse
- Participer à l'élaboration des plans et des rapports d'aménagement

DEUXIÈME PARTIE

OBJECTIFS ET STANDARDS DE LA COMPOSANTE DE FORMATION SPÉCIFIQUE

CODE : 00KL	
OBJECTIF	STANDARD
Énoncé de la compétence Analyser la fonction de travail Éléments de la compétence 1 Caractériser la fonction de travail et ses conditions d'exercice. 2 Examiner les tâches et les opérations liées à la fonction de travail. 3 Examiner les habiletés et les comportements nécessaires à l'exercice de la fonction de travail.	Contexte de réalisation - À l'aide d'une information récente sur l'exercice de la fonction de travail ainsi que sur les entreprises et les établissements du secteur. - À partir des lois, des règlements, des normes et des codes en vigueur. Critères de performance 1.1 Pertinence de l'information recueillie. 1.2 Examen complet des caractéristiques générales de la fonction de travail et des conditions d'exercice qui lui sont liées. 1.3 Reconnaissance juste des possibilités de pratique entrepreneuriale dans le secteur. 1.4 Mise en relation juste de la fonction de travail avec les contextes juridique, socio-économique et environnemental du secteur de la foresterie. 2.1 Examen convenable des opérations, des conditions de réalisation et des critères de performance de chacune de tâches. 2.2 Détermination exacte de l'importance relative des tâches. 2.3 Mise en relation des étapes du processus de travail avec les tâches de la fonction de travail. 3.1 Pertinence des liens établis entre les habiletés et comportements et les différentes tâches de la fonction de travail.

CODE : 00KM	
OBJECTIF	STANDARD
Énoncé de la compétence Identifier les végétaux des forêts du Québec Éléments de la compétence 1 Utiliser une clef d'identification des plantes forestières. 2 Identifier les arbres et les arbustes commerciaux du Québec. 3 Identifier les arbres et arbustes non commerciaux du Québec. 4 Identifier les plantes de sous-bois.	Contexte de réalisation - Travail individuel. - À l'aide de manuels de référence et de clefs d'identification. Critères de performance 1.1 Association juste de l'organisation de la clef et de la taxonomie des plantes. 1.2 Pertinence des liens établis entre la physiologie des plantes, leur physionomie et la taxonomie. 1.3 Distinction juste des niveaux taxonomiques supérieurs. 1.4 Exactitude de la terminologie utilisée. 2.1 Reconnaissance et description justes des caractéristiques d'un arbre et d'un arbuste pouvant mener à son identification, en toutes saisons et à tous âges. 2.2 Détermination précise de l'espèce, en français et en latin. 2.3 Détermination juste de l'espèce à laquelle appartient un fruit particulier. 2.4 Association juste de l'espèce aux taxons de niveaux supérieurs. 2.5 Détermination juste du nom commercial d'un tronçon de bois particulier. 3.1 Détermination juste du taxon pour ce qui est de l'espèce, du genre et de la famille en toutes saisons. 4.1 Détermination juste de l'embranchement auquel appartient un spécimen. 4.2 Détermination juste du taxon pour ce qui est de la famille, du genre et de l'espèce pour les spermatophytes. 4.3 Détermination juste du taxon pour ce qui est du genre et de l'espèce des bryophytes, des ptéridophytes et des lichens reconnus comme plantes indicatrices.

OBJECTIF	STANDARD
Énoncé de la compétence Effectuer des interventions relatives à la santé et à la sécurité, et à la protection contre les feux de forêt Éléments de la compétence 1 Appliquer un programme intégré de prévention en milieu forestier. 2 Utiliser des outils et des petits véhicules d'usage courant en milieu forestier. 3 Appliquer des mesures d'urgence. 4 Appliquer des mesures de protection des forêts contre les incendies.	Contexte de réalisation - En forêt. - À l'aide de la documentation pertinente. - À l'aide de l'équipement approprié. Critères de performance 1.1 Établissement de liens pertinents entre la situation de travail et les lois et règlements applicables dans le secteur forestier. 1.2 Interprétation juste des fiches signalétiques du Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail. 1.3 Détermination précise des effets des agents agresseurs. 1.4 Détermination précise des actions à poser en situations de risque au regard de la santé et de la sécurité des personnes. 1.5 Clarté et précision des rapports. 2.1 Application correcte des méthodes d'entretien journalier des outils et de l'équipement. 2.2 Respect des règles de conduite des véhicules utilitaires. 2.3 Application de techniques de travail sécuritaires et ergonomiques. 3.1 Reconnaissance juste des principaux symptômes de défaillance d'une personne. 3.2 Application correcte des principales techniques de premiers soins. 3.3 Application correcte des principales techniques de survie en milieu forestier. 4.1 Détermination précise des mesures à prendre lors de situation à risques au regard de la prévention des incendies de forêt. 4.2 Application correcte des techniques d'attaque initiale des feux de forêt.

CODE : 00KP	
OBJECTIF	STANDARD
Énoncé de la compétence Traiter des données informatisées à caractère forestier Éléments de la compétence 1 Utiliser un système informatisé de saisie de données relatives au milieu forestier. 2 Effectuer l'analyse statistique descriptive des données forestières. 3 Produire un document technique. 4 Procéder à l'échange de données informatisées. 5 Gérer l'information à l'aide de bases de données.	Contexte de réalisation - Travail individuel. - À l'aide de la documentation pertinente. - À l'aide de matériel informatique. Critères de performance 1.1 Utilisation correcte des principaux utilitaires et des principales commandes d'un système d'exploitation. 1.2 Application de méthodes appropriées de protection et d'entretien de l'équipement. 1.3 Utilisation correcte d'une procédure assurant la sécurité des données. 1.4 Utilisation correcte d'un appareil de positionnement par satellite (GPS). 2.1 Choix d'un logiciel approprié aux tâches à accomplir. 2.2 Structuration et traitement adéquats des données. 2.3 Échange efficace de données entre plusieurs fichiers et feuilles de calcul. 2.4 Qualité du rapport. 3.1 Utilisation correcte des principales fonctions de mise en page et de saisie du texte. 3.2 Exécution correcte de dessins simples. 3.3 Utilisation efficace des procédures d'importation d'information d'une base de données, d'un chiffrier et d'un logiciel de dessin vers un traitement de texte. 3.4 Qualité du document imprimé. 4.1 Efficacité de la procédure d'échange utilisée. 5.1 Choix d'un logiciel approprié au travail à accomplir. 5.2 Structuration adéquate de l'information. 5.3 Traitement efficace de l'information. 5.4 Qualité de la présentation.

CODE : 00KP

Éléments de la compétence

- 6 Gérer l'information à l'aide d'un système d'information géoforestière.

Critères de performance

- 6.1 Structuration adéquate de l'information.
- 6.2 Utilisation correcte des principales fonctions de saisie des données.
- 6.3 Application d'une méthode appropriée de traitement des données.
- 6.4 Qualité des tableaux synthèses produits.
- 6.5 Adéquation de la carte produite avec les résultats attendus.

CODE : 00KQ	
OBJECTIF	STANDARD
Énoncé de la compétence Déterminer les variables dendrométriques d'un peuplement forestier Éléments de la compétence 1 S'orienter à l'aide de cartes et de photographies aériennes. 2 Mesurer les variables dendrométriques d'un arbre. 3 Déterminer la classe de qualité des arbres sur pied. 4 Effectuer la collecte des données relatives à un peuplement forestier. 5 Calculer les variables d'un peuplement forestier.	Contexte de réalisation - À partir des lois, règlements et normes applicables. - À l'aide de matériel d'inventaire forestier et de matériel informatique. Critères de performance 1.1 Lecture correcte de l'information contenue sur des cartes et des photographies aériennes. 1.2 Localisation précise de points sur une carte ou une photographie aérienne. 1.3 Précision des mesures effectuées sur les cartes et photographies aériennes. 2.1 Choix adéquat des instruments de mesure. 2.2 Utilisation correcte des instruments de mesure. 2.3 Respect des techniques de mesure propres à chaque variable. 2.4 Exactitude des mesures. 3.1 Respect de la méthode de classement. 3.2 Reconnaissance exacte des caractéristiques à considérer. 3.3 Mesure précise des dimensions des défauts. 3.4 Calcul précis du rendement et de la réduction. 3.5 Classement juste. 4.1 Précision du cheminement. 4.2 Établissement et relevé exacts d'une virée. 4.3 Implantation exacte des parcelles échantillons. 4.4 Exactitude des mesures. 4.5 Appellation exacte du peuplement. 4.6 Utilisation d'une méthode appropriée d'enregistrement des données. 5.1 Détermination juste de l'information requise. 5.2 Détermination précise de la superficie du peuplement sur une carte. 5.3 Utilisation correcte d'un tarif de cubage. 5.4 Précision des variables calculées. 5.5 Utilisation efficace du matériel informatique.

CODE : 00KR	
OBJECTIF	STANDARD
Énoncé de la compétence Gérer les stocks de bois abattus	Contexte de réalisation - Sous la supervision de la personne responsable de la récolte de la matière ligneuse. - À partir des renseignements contenus dans un contrat ou dans des cahiers de normes spécifiques. - À l'aide de matériel de mesure et de matériel informatique.
Éléments de la compétence 1 Planifier le mesurage des bois abattus. 2 Superviser la collecte des données. 3 Effectuer des rapports.	Critères de performance 1.1 Choix d'un mode de mesurage approprié. 1.2 Détermination précise des besoins en ressources humaines et matérielles. 1.3 Estimation correcte des coûts de l'opération. 1.4 Pertinence de l'information échangée avec les autorités compétentes. 2.1 Application d'une méthode appropriée d'enregistrement et de gestion des données. 2.2 Communication claire des directives aux personnes intéressées. 2.3 Vérification appropriée de la précision du matériel de mesure. 2.4 Vérification précise du respect des normes applicables. 2.5 Gestion appropriée des plaintes et des erreurs de mesurage. 3.1 Application rigoureuse d'une méthode de mise à jour des stocks et de transmission des données aux personnes intéressées. 3.2 Exactitude des données contenues dans le rapport. 3.3 Utilisation appropriée du matériel informatique.

OBJECTIF	STANDARD
Énoncé de la compétence Gérer des ressources humaines et matérielles Éléments de la compétence 1 Organiser un projet. 2 Participer à l'embauche du personnel. 3 Évaluer les compétences des travailleuses et des travailleurs. 4 Entraîner des personnes à une nouvelle tâche ou à une nouvelle méthode de travail. 5 Gérer des équipes de travail.	Contexte de réalisation - Sous la supervision d'un supérieur hiérarchique. - À partir des directives de l'entreprise et des conventions de travail. - Dans le respect des règles de santé et de sécurité. Critères de performance 1.1 Application correcte d'une méthode de gestion de projet. 1.2 Établissement d'un échéancier précis. 1.3 Détermination précise des besoins en ressources humaines et matérielles. 2.1 Respect intégral des directives de l'employeur. 2.2 Explication claire des tâches et de leur contexte d'exécution aux personnes intéressées. 2.3 Application correcte des processus de sélection et de présélection. 3.1 Appréciation juste des forces et des faiblesses des travailleurs et des travailleuses. 3.2 Reconnaissance judicieuse des compétences des travailleurs et des travailleuses. 3.3 Pertinence des recommandations quant aux actions à poser. 3.4 Respect absolu de la confidentialité. 4.1 Détermination des méthodes appropriées d'entraînement. 4.2 Application correcte des méthodes d'entraînement. 4.3 Évaluation juste de l'acquisition des compétences. 5.1 Reconnaissance juste de son propre style de leadership. 5.2 Utilisation adéquate des techniques et des outils de communication. 5.3 Reconnaissance juste des rôles et des comportements des membres d'une équipe de travail. 5.4 Traitement efficace des urgences, des plaintes et des conflits. 5.5 Qualité des rapports d'accident.

Éléments de la compétence	Critères de performance
6 Interpréter des données financières.	6.1 Interprétation juste du bilan. 6.2 Différenciation claire des dépenses d'immobilisation et des coûts de production. 6.3 Utilisation de la terminologie appropriée. 6.4 Comparaison judicieuse des données financières d'un projet avec celles de projets semblables.
7 Établir les prévisions budgétaires.	7.1 Détermination précise de l'information comptable nécessaire à la prise de décision. 7.2 Analyse détaillée des rapports financiers précédents. 7.3 Etablissement de coûts réalistes des différentes activités d'un projet. 7.4 Utilisation d'un logiciel approprié.

CODE : 00KT	
OBJECTIF	STANDARD
Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Classifier une station forestière	- Dans le cadre de la planification et de l'exécution de travaux forestiers. - À partir des lois et règlements. - À l'aide de cartes et de photographies aériennes. - À l'aide de la documentation et des instruments appropriés. - À l'aide de matériel informatique.
Éléments de la compétence	Critères de performance
1 Effectuer la collecte de données relatives à un inventaire multiressource.	1.1 Utilisation d'une méthode appropriée de collecte de données. 1.2 Relevé exact des caractères descriptifs du sol et de la végétation. 1.3 Relevé exact des indices de présence de la faune. 1.4 Relevé des éléments pertinents du paysage. 1.5 Respect des règles de santé et de sécurité.
2 Caractériser le site.	2.1 Situation juste du site dans la toposéquence et à l'intérieur d'un cadre de référence basé sur la géologie, la géomorphologie et le climat. 2.2 Délimitation convenable du site. 2.3 Pertinence des éléments physiques retenus au regard des contraintes et des potentiels. 2.4 Interprétation juste des résultats de l'analyse physico-chimique du sol. 2.5 Synthèse appropriée des éléments considérés.
3 Déterminer le type forestier.	3.1 Délimitation convenable du type forestier à déterminer. 3.2 Pertinence des liens établis avec les éléments du cadre de référence écologique. 3.3 Appréciation juste des critères usuels de classification. 3.4 Utilisation correcte de clefs de classification. 3.5 Appellation juste du type forestier.
4 Situer le type forestier dans l'évolution de la végétation.	4.1 Détermination juste de son origine. 4.2 Énoncé d'une hypothèse plausible de son évolution.

Éléments de la compétence	Critères de performance
5 Procéder à une évaluation du potentiel des ressources de la station. 6 Évaluer les contraintes de la station.	5.1 Utilisation d'une méthode appropriée à l'évaluation du potentiel de la ressource considérée. 5.2 Établissement de liens justes entre les caractéristiques de la station et le potentiel de la ressource à évaluer. 5.3 Justesse du potentiel attribué à chacune des ressources. 6.1 Utilisation d'une méthode appropriée d'évaluation des contraintes. 6.2 Établissement de liens justes entre la végétation, les conditions du milieu et les contraintes existantes. 6.3 Établissement de liens justes entre les impacts des interventions et les caractéristiques de la station. 6.4. Justesse de l'évaluation.

CODE : 00KU	
OBJECTIF	STANDARD
Énoncé de la compétence Cartographier un territoire forestier Éléments de la compétence 1 Effectuer la mise en plan d'un relevé terrestre. 2 Commander les photographies aériennes et les images-satellites nécessaires à la couverture d'un territoire. 3 Interpréter des photographies aériennes.	Contexte de réalisation - À partir des besoins exprimés par un client ou une cliente ou par la personne responsable d'un service forestier. - À l'aide de cartes thématiques, photographies aériennes et d'images-satellites. - À l'aide de la documentation pertinente. - À l'aide du matériel nécessaire. Critères de performance 1.1 Précision et régularité du tracé. 1.2 Respect des normes et des symboles conventionnels en cartographie forestière. 1.3 Utilisation appropriée du matériel informatique. 2.1 Choix d'une source d'information appropriée. 2.2 Détermination précise des caractéristiques des photographies et des images-satellites requises. 2.3 Repérage exact des photographies aériennes sur une carte index. 2.4 Évaluation juste de la qualité des photographies. 3.1 Évaluation juste de la qualité des photographies. 3.2 Élaboration d'une clé d'identification fidèle à la réalité. 3.3 Préparation adéquate des photographies aériennes. 3.4 Détermination précise des éléments physiques du territoire, du type de couvert, des peuplements forestiers et autres caractéristiques usuelles de classification. 3.5 Respect des spécifications du client ou de la cliente ou des normes de stratification du territoire forestier.

Éléments de la compétence	Critères de performance
4 Reporter sur une carte des éléments délimités sur une photographie aérienne.	4.1 Choix judicieux des points de concordance. 4.2 Transfert précis des points de concordance sur la carte. 4.3 Superposition exacte des points de concordance de la photographie et de la carte. 4.4 Reconnaissance juste des infrastructures et des éléments physiques de base du territoire. 4.5 Tracé précis, sur la carte, des éléments délimités sur la photographie. 4.6 Utilisation correcte de procédés informatiques d'usage courant.

OBJECTIF	STANDARD
Énoncé de la compétence Effectuer des travaux de prévention, de détection et de répression des insectes et des maladies des arbres	Contexte de réalisation - Dans des forêts publiques et privées. - Dans des boisés de petite superficie et dans des plantations. - À l'aide de cartes et de photographies aériennes. - À l'aide de la documentation et du matériel appropriés. - À partir des lois et règlements forestiers et environnementaux applicables. - À partir de procédures normalisées.
Éléments de la compétence 1 Évaluer l'état de santé d'un arbre. 2 Appliquer des soins aux arbres malades. 3 Proposer une méthode de prévention contre une maladie. 4 Proposer des méthodes de prévention contre les insectes ravageurs. 5 Déterminer le niveau d'abondance d'insectes forestiers ravageurs.	Critères de performance 1.1 Perception juste des symptômes de maladie. 1.2 Reconnaissance juste des signes de la présence de pathogènes. 1.3 Justesse du diagnostic. 2.1 Pertinence des soins appliqués. 2.2 Détermination juste des besoins en ressources matérielles. 2.3 Application correcte des techniques de travail. 2.4 Respect des règles de santé et de sécurité. 3.1 Pertinence des liens établis entre les conditions du milieu et le développement des principales maladies des arbres. 3.2 Sélection d'une méthode appropriée de prévention. 4.1 Estimation correcte de la vulnérabilité des peuplements forestiers aux insectes ravageurs. 4.2 Sélection d'une méthode appropriée de prévention. 5.1 Identification précise des principaux insectes ravageurs aux différents stades de leur cycle évolutif. 5.2 Reconnaissance juste des signes et des dégâts propres aux principaux insectes forestiers. 5.3 Association juste des signes et des dégâts avec le type d'insecte. 5.4 Application correcte d'une méthode d'inventaire.

CODE : 00KV

Éléments de la compétence

- 6 Superviser les travaux de répression des insectes ravageurs.

Critères de performance

- 6.1 Choix d'une méthode appropriée de lutte contre les principaux insectes forestiers.
- 6.2 Détermination juste des besoins en ressources humaines et matérielles.
- 6.3 Contrôle exact de la qualité des interventions.
- 6.4 Respect des lois et règlements relatifs à l'utilisation de pesticides en milieu forestier.
- 6.5 Respect des règles de santé et de sécurité.

CODE : 00KW	
OBJECTIF	STANDARD
Énoncé de la compétence	Contexte de réalisation
Inventorier un territoire forestier	- À partir des normes et procédures établies et des lois applicables. - Dans le cadre d'un inventaire multiressource. - À l'aide de cartes et de photographies aériennes. - À l'aide de la documentation pertinente. - À l'aide de matériel d'inventaire, de matériel de communication et de matériel informatique.
Éléments de la compétence	Critères de performance
1 Effectuer un devis de production.	1.1 Interprétation pertinente du devis initial de production. 1.2 Détermination conséquente des impacts organisationnels inhérents à la méthodologie sélectionnée. 1.3 Compilation de l'information pertinente. 1.4 Définition précise des besoins en ressources humaines et matérielles. 1.5 Établissement d'un échéancier réaliste. 1.6 Estimation correcte des coûts des travaux. 1.7 Qualité de la présentation écrite de la planification des travaux.
2 Planifier la collecte des données.	2.1 Exécution correcte de la cartographie du territoire. 2.2 Mise en œuvre judicieuse du plan de sondage. 2.3 Organisation complète de la logistique. 2.4 Application correcte d'une méthode de sélection du personnel nécessaire.
3 Superviser la collecte des données.	3.1 Choix des moyens appropriés de formation du personnel. 3.2 Répartition efficace du travail. 3.3 Vérification juste de la qualité du travail. 3.4 Validation correcte des données colligées. 3.5 Application correcte des règles de santé et de sécurité. 3.6 Utilisation efficace du matériel informatique.

CODE : 00KW

Éléments de la compétence

4 Préparer un rapport d'inventaire.

Critères de performance

- 4.1 Adéquation du rapport avec les résultats attendus de l'inventaire.
- 4.2 Correction appropriée de la carte du territoire inventorié.
- 4.3 Clarté du rapport.
- 4.4 Utilisation appropriée du matériel informatique.
- 4.5 Synthèse numérique et cartographique judicieuse des données d'inventaire.

CODE : 00KX	
OBJECTIF	STANDARD
Énoncé de la compétence Résoudre des problèmes d'organisation du travail Éléments de la compétence 1 Diagnostiquer une situation problème. 2 Suggérer un correctif au problème diagnostiqué. 3 Effectuer un suivi du correctif apporté.	Contexte de réalisation - À partir d'un programme intégré de prévention en santé et sécurité au travail. - À partir des lois et règlements relatifs à l'organisation du travail. - À partir des directives de l'entreprise et des conventions de travail. - À l'aide des instruments appropriés. Critères de performance 1.1 Application d'une méthode appropriée d'étude du travail. 1.2 Reconnaissance juste des symptômes d'un problème. 1.3 Établissement de liens pertinents entre les symptômes d'un problème et les principes d'organisation du travail. 1.4 Détermination des causes probables du problème. 2.1 Respect des principes sous-jacents aux cercles de qualité. 2.2 Prise en considération des aspects ergonomique et sécuritaire du travail. 2.3 Prise en considération de l'implication des changements sur les ressources humaines. 2.4 Établissement d'un échéancier réaliste d'implantation. 3.1 Application d'une méthode appropriée de collecte d'information. 3.2 Utilisation d'une méthode appropriée d'analyse des résultats. 3.3 Évaluation juste des résultats obtenus. 3.4 Qualité du rapport.

OBJECTIF	STANDARD
Énoncé de la compétence Effectuer des travaux sylvicoles antérieurs à la récolte Éléments de la compétence 1 Effectuer des travaux relatifs à la remise en production d'un territoire. 2 Localiser les secteurs d'intervention et les chemins à construire. 3 Réaliser des traitements précommerciaux d'amélioration de peuplements. 4 Effectuer le choix des tiges en vue d'un traitement commercial.	Contexte de réalisation - À partir de directives. - Dans des forêts publiques et privées. - À l'aide de cartes forestières et de photographies aériennes. - À l'aide de l'appareillage et de l'outillage pertinents. - À partir de directives et de prescriptions sylvicoles. Critères de performance 1.1 Mise en relation juste des modes de multiplication des arbres et des objectifs poursuivis. 1.2 Vérification et entreposage adéquats des plants avant la mise en terre. 1.3 Application correcte des méthodes de mise en terre des plants. 1.4 Application d'une méthode appropriée d'entretien d'une plantation. 1.5 Respect des règles de santé et de sécurité. 2.1 Précision des tracés sur le terrain. 2.2 Correction justifiée des tracés originaux. 2.3 Respect des modalités d'intervention. 2.4 Respect des règles de santé et de sécurité. 3.1 Choix justifié des tiges à favoriser. 3.2 Pertinence des travaux d'amélioration effectués sur chacune des tiges. 3.3 Manoeuvre adéquate des outils. 3.4 Respect des règles de santé et de sécurité. 4.1 Respect des critères de sélection en fonction du traitement prescrit. 4.2 Respect des règles de santé et de sécurité.

CODE : 00KZ	
OBJECTIF	STANDARD
Énoncé de la compétence Vérifier la conformité des interventions en milieu forestier Éléments de la compétence 1 Effectuer la collecte des données. 2 Analyser les données recueillies. 3 Présenter un rapport de vérification.	Contexte de réalisation - Dans des forêts publiques et privées. - À partir des prescriptions sylvicoles établies. - En fonction des lois, des règlements et des normes d'interventions applicables. - À l'aide des instruments appropriés et de matériel informatique. Critères de performance 1.1 Validité du plan de sondage. 1.2 Détermination d'une méthode de travail appropriée. 1.3 Application précise du plan de sondage. 1.4 Exactitude des mesures effectuées. 1.5 Respect des règles de sécurité en forêt. 1.6 Utilisation correcte du matériel informatique. 2.1 Exactitude des calculs effectués. 2.2 Détermination juste des causes d'écarts. 2.3 Utilisation appropriée du matériel informatique. 3.1 Clarté des résultats et des recommandations. 3.2 Établissement de liens précis entre les conclusions et les normes de qualité prescrites. 3.3 Qualité des présentations écrite et verbale.

OBJECTIF	STANDARD
Énoncé de la compétence Diriger des travaux précommerciaux et de remise en production d'un territoire Éléments de la compétence 1 Planifier le travail. 2 Coordonner les équipes de travail. 3 Effectuer le suivi des travaux. 4 Effectuer la rédaction et la présentation du rapport.	Contexte de réalisation - Pour l'établissement et l'éducation de peuplements. - Dans des forêts publiques et privées. - À partir de prescriptions sylvicoles établies. - À partir des lois et des règlements en vigueur. - À partir des conventions et des normes de travail. - À l'aide de cartes et de photographies aériennes. - À l'aide de matériel informatique. Critères de performance 1.1 Prise en considération des particularités de l'intervention prescrite. 1.2 Établissement d'un calendrier réaliste de réalisation des travaux. 1.3 Détermination précise des besoins en ressources humaines et matérielles. 1.4 Estimation correcte des coûts. 1.5 Prise en considération des règles de santé et de sécurité. 2.1 Organisation efficace du travail. 2.2 Respect de la convention de travail. 2.3 Respect des règles de santé et de sécurité. 2.4 Vérification adéquate des techniques de travail. 2.5 Qualité de la communication verbale. 3.1 Contrôle adéquat de la qualité des travaux. 3.2 Relevé exact de la production. 3.3 Détermination juste de la productivité. 3.4 Respect des lois et règlements. 3.5 Contrôle rigoureux des coûts de production. 3.6 Utilisation efficace du matériel informatique. 4.1 Pertinence de l'information colligée. 4.2 Synthèse numérique et cartographique précise des travaux effectués. 4.3 Utilisation efficace du matériel informatique. 4.4 Qualité des présentations orale et écrite.

CODE : 00L1	
OBJECTIF	STANDARD
Énoncé de la compétence Analyser les phases de la récolte de la matière ligneuse Éléments de la compétence 1 Distinguer les procédés de récolte de la matière ligneuse. 2 Analyser l'abattage. 3 Analyser le débardage. 4 Analyser les opérations de façonnage.	Contexte de réalisation - Dans des forêts publiques et privées. - À partir des directives de l'entreprise et des conventions de travail. - À l'aide des instruments appropriés. Critères de performance 1.1 Utilisation de la terminologie appropriée. 1.2 Distinction juste des procédés. 2.1 Appréciation juste des techniques d'abattage au regard de la productivité et de la qualité du produit exigée. 2.2 Pertinence des liens établis entre les techniques d'abattage, les besoins de l'usine et le traitement sylvicole. 2.3 Pertinence des liens établis entre le type de porteur utilisé, la traficabilité du territoire et le traitement effectué. 2.4 Appréciation juste des techniques d'abattage au regard de la santé et de la sécurité. 3.1 Pertinence des liens établis entre le type d'engin utilisé, les caractéristiques et le volume des produits à débarder, le type de traitement sylvicole et la traficabilité du territoire. 3.2 Appréciation juste des techniques de travail au regard de la protection du milieu et de la coordination du débardage avec les autres phases. 3.3 Appréciation juste des techniques de débardage au regard de la santé et de la sécurité. 4.1 Pertinence des liens établis entre le type d'engin et le lieu des opérations. 4.2 Pertinence des liens établis entre l'équipement utilisé, les caractéristiques de la matière ligneuse, la qualité du produit exigé par l'usine et la productivité. 4.3 Appréciation juste des méthodes de façonnage au regard de la santé et de la sécurité.

Éléments de la compétence	Critères de performance
5 Analyser les opérations de transbordement et de transport des bois vers l'usine. 6 Analyser le fonctionnement des engins de récolte.	5.1 Établissement de liens pertinents entre l'équipement utilisé, les conditions de transport et les caractéristiques du produit. 5.2 Appréciation juste de l'efficacité du mode de transport utilisé. 5.3 Vérification précise du respect des normes régissant le transport. 5.4 Appréciation juste des méthodes de transport au regard de la santé et de la sécurité. 6.1 Reconnaissance juste des principaux composants des systèmes des engins de récolte. 6.2 Établissement de liens pertinents entre les principes de fonctionnement et la performance des engins. 6.3 Mesure précise du rendement de l'équipement. 6.4 Diagnostic juste des problèmes ergonomiques liés à l'équipement.

OBJECTIF	STANDARD
Énoncé de la compétence Proposer des interventions relatives à l'aménagement de forêts privées Éléments de la compétence 1 Colliger l'information. 2 Décrire le territoire. 3 Établir un diagnostic. 4 Élaborer un plan de gestion.	Contexte de réalisation - Sous la supervision d'une ingénieure forestière ou d'un ingénieur forestier lorsque prescrit par les lois et règlements. - À partir des lois et règlements applicables et des programmes gouvernementaux concernant l'aménagement des forêts privées. - À l'aide de matériel informatique. - À l'aide de cartes et de photographies aériennes. Critères de performance 1.1 Reconnaissance précise des objectifs de production de la cliente ou du client. 1.2 Choix approprié des moyens et des sources d'information. 1.3 Pertinence de l'information recueillie. 1.4 Qualité des communications avec la cliente ou le client. 1.5 Respect des règles de sécurité en forêt. 2.1 Cartographie précise du territoire. 2.2 Description détaillée des peuplements forestiers. 2.3 Description juste des habitats fauniques et du paysage. 2.4 Classification juste des stations. 2.5 Utilisation efficace du matériel informatique. 3.1 Estimation juste du potentiel des différentes ressources du territoire. 3.2 Mise en relation juste du potentiel du territoire avec les objectifs de production de la cliente ou du client. 4.1 Choix d'un type d'intervention approprié. 4.2 Établissement de liens précis entre les interventions proposées, les programmes gouvernementaux applicables et les principes de la foresterie durable. 4.3 Respect des règlements applicables. 4.4 Conformité du plan avec les exigences de la cliente ou du client. 4.5 Qualité des présentations écrite et verbale.

CODE : 00L3	
OBJECTIF	STANDARD
Énoncé de la compétence Coordonner l'exécution de travaux relatifs aux infrastructures	Contexte de réalisation - Sous la supervision d'un supérieur hiérarchique. - Pour la construction et l'amélioration d'infrastructures routières. - Pour le creusage de canaux de drainage forestier. - Pour l'installation de camps. - À partir de normes de construction et d'intervention en milieu forestier. - À l'aide de cartes et de photographies aériennes. - À l'aide de matériel informatique et d'instruments d'arpentage.
Éléments de la compétence 1 Planifier la réalisation du réseau routier. 2 Préparer la mise en place des infrastructures projetées. 3 Superviser la mise en place des infrastructures.	Critères de performance 1.1 Détermination de l'emplacement optimal des chemins sur cartes et photographies aériennes. 1.2 Localisation judicieuse des sources d'emprunt granulaire. 1.3 Utilisation appropriée du matériel informatique. 2.1 Relevé exact des lieux d'implantation. 2.2 Interprétation judicieuse des plans et devis. 2.3 Détermination précise des besoins en ressources humaines et matérielles. 2.4 Présentation claire des documents écrits. 2.5 Respect des normes de construction des infrastructures routières et de protection du milieu. 2.6 Utilisation appropriée du matériel informatique. 3.1 Utilisation d'une méthode appropriée de localisation de l'infrastructure. 3.2 Respect des normes relatives à la protection du milieu. 3.3 Respect des plans et devis. 3.4 Organisation efficace du travail. 3.5 Suivi rigoureux des coûts de construction. 3.6 Respect des règles de santé et de sécurité.

CODE : 00L3

Éléments de la compétence

- 4 Superviser l'entretien des infrastructures.

Critères de performance

- 4.1 Détermination juste des besoins en ressources humaines et matérielles.
- 4.2 Utilisation d'une méthode appropriée d'entretien des infrastructures.
- 4.3 Vérification judicieuse de la sécurité des infrastructures.
- 4.4 Respect des règles de santé et de sécurité.

OBJECTIF	STANDARD
Énoncé de la compétence Coordonner l'exécution de travaux de récolte de la matière ligneuse	Contexte de réalisation - Pour un secteur d'intervention. - Sous la supervision du ou de la chef de chantier. - À partir des prescriptions sylvicoles applicables établies au plan annuel d'intervention. - À partir des normes d'intervention en milieu forestier. - À partir des normes de mesurage des bois abattus. - À partir des conventions de travail et des règles de santé et de sécurité au travail. - À l'aide de cartes et de photographies aériennes. - À l'aide de matériel informatique.
Éléments de la compétence 1 Planifier la réalisation des opérations pour la récolte. 2 Superviser les équipes de travail affectées à la récolte. 3 Effectuer des rapports de production.	Critères de performance 1.1 Choix conséquents des procédés de récolte. 1.2 Détermination précise des besoins en ressources humaines et matérielles. 1.3 Établissement d'un calendrier détaillé des opérations. 1.4 Estimation correcte des coûts de production. 1.5 Utilisation efficace du matériel informatique. 2.1 Vérification adéquate des techniques de travail utilisées. 2.2 Gestion adéquate des stocks de bois abattus. 2.3 Évaluation juste de la qualité des traitements effectués. 2.4 Suivi correct des coûts et de la productivité. 2.5 Vérification adéquate du respect des normes de protection du milieu et du respect des règles de santé et de sécurité. 2.6 Utilisation efficiente des moyens de communication. 3.1 Pertinence des renseignements transmis. 3.2 Synthèse numérique et cartographique précise des volumes et des territoires récoltés. 3.3 Calcul précis des coûts et de la productivité. 3.4 Qualité de la présentation.

CODE : 00L5	
OBJECTIF	STANDARD
Énoncé de la compétence Participer à l'élaboration des plans et des rapports d'aménagement	Contexte de réalisation - À partir des instructions relatives à l'élaboration des plans et des rapports d'aménagement des forêts publiques. - À partir des lois et règlements applicables. - Sous la supervision d'une ingénieure ou d'un ingénieur forestier. - À l'aide de cartes, de photographies aériennes et du matériel approprié. - À l'aide de matériel informatique.
Éléments de la compétence 1 Décrire le territoire à aménager. 2 Collaborer à la planification des travaux d'aménagement. 3 Préparer des plans d'aménagement. 4 Élaborer des rapports relatifs à l'aménagement.	Critères de performance 1.1 Collecte de l'information pertinente. 1.2 Validation appropriée de l'information compilée. 1.3 Synthèse cartographique et numérique précise des composantes du territoire. 1.4 Utilisation efficace du matériel informatique. 1.5 Qualité de la présentation. 2.1 Synthèse précise des traitements sylvicoles retenus. 2.2 Localisation exacte sur cartes et sur photographies aériennes des traitements et des infrastructures prévus. 2.3 Respect des normes prescrites. 2.4 Utilisation efficace de logiciels d'aménagement. 3.1 Pertinence de l'information colligée. 3.2 Clarté de l'information transmise. 3.3 Présentation conforme aux exigences prescrites. 3.4 Utilisation efficace du matériel informatique. 4.1 Utilisation des moyens appropriés de collecte de l'information à inclure au rapport. 4.2 Pertinence et exactitude de l'information colligée. 4.3 Synthèse cartographique et numérique précise de l'information colligée. 4.4 Présentation conforme aux exigences prescrites. 4.5 Utilisation efficace du matériel informatique.